

Séance du 1^{er} mars 2017

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-sept, le premier mars, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Étaient présents :	A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC,
> présents : 16		J. LEMAIRE, M. VALLADE
> votants : 20		V. BERTHO, B. GIARD, C. GUILLOTTE, P. THOMAS
Date de convocation :		N. NAUDIN, Y. LOYER, B. MATEL
22/02/17	* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	M. COLLIN, P. ENHART, P. GUÉGAN, M.-C. PERRUCHOT
Date de publication et	* Étaient absents non excusés (n'ayant pas remis pouvoir) :	S. CHANCLU, T. GROLLEMUND, G. LE CLECH
d'affichage : 08/03/17	* Étaient également présentes :	C. ILLIAQUER, G. CLÉMENT (CCBI)

Délibération n° 17-015-B1

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Marie-Laure MATELOT se porte candidate.

Le conseil communautaire approuve la nomination de Marie-Laure MATELOT comme secrétaire de séance.

Délibération n° 17-016-B1

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT : INFORMATION

Par délibération n° 14-099-45 du 28 avril 2014, le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €.

Voici la liste des conventions passées depuis le conseil du 31 janvier 2017 :

Partenaires	Objet	Date signature	Durée	du	au	Montant TTC	Versement
Le Clec'h	Convention de prêt de gobelets réutilisables	02/02/2017	4 jours	02/02/2017	06/02/2017	0,00 €	/
APCANBI	Convention de prêt de gobelets réutilisables	02/02/2017	4 jours	02/02/2017	42 772,00 €	0,00 €	/
Courgeolle Paul	Convention mise à disposition broyeur électrique	06/01/2017	3 jours	06/01/2017	09/01/2017	0,00 €	/
Brichet Didier	Convention mise à disposition broyeur électrique	13/01/2017	1 jour	13/01/2017	13/01/2014	0,00 €	/
L'escal de Sauzon	Charte de bonnes pratiques en matière de prévention et de tri de:	02/02/2017	1 an	02/02/2017	01/02/2018	réduction 10 % REOM	réception facture
La main à la Pat	Charte de bonnes pratiques en matière de prévention et de tri de:	31/01/2017	1 an	31/01/2017	30/01/2018	réduction 10% REOM	réception facture
Le Café Bleu	Charte de bonnes pratiques en matière de prévention et de tri de:	31/01/2017	1 an	31/01/2017	30/01/2018	0,00 €	/
Le Cardinal	Charte de bonnes pratiques en matière de tri et de prévention de:	31/01/2017	1 an	31/01/2017	30/01/2018	0,00 €	/
CAF	Avenant à la convention (changement adresse)	15/02/2017	/	/	/	0,00 €	/
Pôle emploi	Avenant à la convention (changement adresse)	16/02/2017	/	/	/	0,00 €	/
Mission locale Pays Auray	Avenant à la convention (changement adresse)	17/02/2017	/	/	/	0,00 €	/
Proxi	Charte de bonnes pratiques en matière de tri et de prévention de:	21/02/2017	1 an	21/02/2017	20/02/2018	réduction 10 % REOM	réception facture
THALINGER Édouard	Convention mise à disposition broyeur électrique	21/02/2017	2 jours	21/02/2017	22/02/2017	0,00 €	/
Hotel le St Amant	Charte de bonnes pratiques en matière de tri et de prévention de:	20/02/2017	1 an	20/02/2017	19/02/2017	réduction 10 % REOM	réception facture
Isabelle DELLOYE	Convention mise à disposition broyeur électrique	16/02/2017	4 jours	16/02/2017	20/02/2017	0,00 €	/

Nombre de conseillers	* Étaient présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC,
> présents : 18		G. LE CLECH, J. LEMAIRE, M. VALLADE
> votants : 22		V. BERTHO, B. GIARD, C. GUILLOTTE, P. THOMAS
Date de convocation :		N. NAUDIN, Y. LOYER, B. MATEL
22/02/17	* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	M. COLLIN, P. ENHART, P. GUEGAN, M.-C. PERRUCHOT
Date de publication et	* Était absent non excusé (n'ayant pas remis pouvoir) :	T. GROLLEMUND
d'affichage : 08/03/17	* Étaient également présentes :	C. ILLIAQUER, G. CLÉMENT (CCBI)

Délibération n° 17-017-O1

EAU : EAU DU MORBIHAN - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE TERRITORIAL AURAY/BELLE-ÎLE

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 14-110-24 du 28 avril 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire nomme :

Pour la commune de Bangor :

- Annaïck HUCHET
- Joëlle MATELOT--MORAIS

Pour la commune de Locmaria :

- Véronique BERTHO
- Bernard GIARD

Pour la commune de Le Palais :

- Thibault GROLLEMUND
- Frédéric LE GARS

Pour la commune de Sauzon :

- Yves LOYER
- Norbert NAUDIN

en qualité de délégué au collège territorial Auray/Belle-Île qui désignera en son sein 12 délégués au comité de « Eau du Morbihan ».

Délibération n° 17-018-B1

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'AURAY : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15-216-45-45 du 16 décembre 2015.

Sont désignés, à l'unanimité, délégués au Syndicat mixte du Pays d'Auray :

1) Titulaires :

- Véronique BERTHO
- Thibault GROLLEMUND
- Annaïck HUCHET
- Norbert NAUDIN

2) Suppléants :

- Bernard GIARD
- Frédéric LE GARS
- Yves LOYER
- Marie-Laure MATELOT

Délibération n° 17-019-B1

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'AURAY : DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15-088-45 du 6 mai 2015.

Norbert NAUDIN est désigné en tant que suppléant du président de la CCBI, Frédéric LE GARS, pour le représenter au comité unique de programmation dans le cadre du contrat de partenariat Région Bretagne / Pays d'Auray en cas d'indisponibilité du président.

Délibération n° 17-020-U2

MORBIHAN ÉNERGIES : COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15-214-26 du 16 décembre 2015.

« Morbihan Énergies », syndicat départemental représentant les 261 communes du Morbihan, va mettre en place avant le 1^{er} janvier 2016 une commission consultative paritaire prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Dans ce contexte, il convient de désigner au sein du collège des représentants d'EPCI à fiscalité propre de la commission consultative paritaire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la CCBI.

Sont désignés représentants de la CCBI à la commission consultative paritaire :

- Titulaire : Frédéric LE GARS, président
- Suppléant : Jean-Luc GUENNEC.

Délibération n° 17-021-U4

SYNDICAT MIXTE E-MÉGALIS BRETAGNE : DÉLÉGUÉS

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a adhéré au syndicat mixte e-Mégalis Bretagne le 28 avril 2014

Deux délégués de la communauté de communes au syndicat mixte ont été désignés. Il s'agissait de Pascal MAILLET, délégué titulaire, et Bernard GIARD, délégué suppléant.

Pascal MAILLET a démissionné le 26 janvier 2017 de son poste de 1^{er} adjoint au maire de Bangor et de conseiller communautaire à la CCBI.

Joëlle MATELOT--MORAIS, conseillère municipale à Bangor, remplacera Pascal MAILLET au conseil communautaire.

Il convient donc de nommer un nouveau délégué titulaire.

Bernard GIARD, membre suppléant, propose sa candidature au poste de membre titulaire et Joëlle MATELOT--MORAIS au poste de de membre suppléant.

Le conseil communautaire élit, à bulletin secret, deux délégués :

- Délégué titulaire : Bernard GIARD
- Délégué suppléant : Joëlle MATELOT--MORAIS.

Délibération n° 17-022-U3

SCOT DU PAYS D'AURAY : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL MIXTE - DÉLÉGUÉS

Dans le cadre du suivi du SCOT du Pays d'Auray et de l'appui aux communes pour l'élaboration des PLU, de plus en plus de sujets sont traités par le service « Aménagement » d'AQTA, mutualisé avec le Pays d'Auray. Ces sujets relevant à la fois de la mise en œuvre du SCOT et de la compétence « Aménagement des communautés de communes », les élus du Pays, réunis en comité syndical le 16 septembre dernier, ont proposé de créer un groupe de travail mixte sur les questions d'aménagement. Celui-ci sera composé à la fois des délégués du Pays d'Auray et de conseillers communautaires afin de statuer sur les différentes sollicitations :

- Six délégués du Pays d'Auray
- Six conseillers communautaires AQTA
- Trois conseillers communautaires CCBI

Annaïck HUCHET, Bernard GIARD et Muriel VALLADE se portent candidats.

Le conseil communautaire désigne comme délégués au groupe de travail mixte :

- Bernard GIARD
- Annaïck HUCHET
- Muriel VALLADE.

Délibération n° 17-023-Q4

DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS DE BELLE-ÎLE-EN-MER : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC- MODIFICATION DE L'ANNEXE N° 8

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 55 ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article 36 ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 février 2017 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation du dépôt de produits pétroliers de Belle-Île-en-Mer ;

Monsieur le Président expose :

Le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du dépôt de produits pétroliers de Belle-Île-en-Mer entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et la société Compagnie Industrielle Maritime est entré en vigueur au 4 janvier 2017. Une modification du contrat de concession est nécessaire afin de rectifier une erreur de plume présente dans le contrat.

Dans le contrat de concession, des tableaux précisés en annexe déterminent les travaux de maintenance, d'entretien, de réparation et de renouvellement à la charge du délégataire et les travaux de grosses réparations, de renouvellement et travaux neufs à la charge de l'autorité concédante. Or les tableaux qui ont été joints en annexe au contrat de concession liant la communauté de communes et la société CIM concernent non pas les travaux à réaliser sur le dépôt de produits pétroliers de Belle-Île-en-Mer, mais ceux à réaliser sur le dépôt de produits pétroliers de l'Île d'Yeu.

Dès lors il convient de modifier l'annexe n° 8 du contrat de concession en y incluant les tableaux relatifs au dépôt de produits pétroliers de Belle-Île-en-Mer.

Ainsi Monsieur le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n° 1 joint à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la conclusion de l'avenant n° 1 joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Délibération n° 17-024-Q4

DÉPÔT D'HYDROCARBURES : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2016

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est propriétaire du dépôt d'hydrocarbures, sis à Haute Boulogne sur la commune de Le Palais, et en a confié la gestion, par délégation, à la CIM depuis le 1^{er} janvier 2007.

C'est la CIM qui réalise tous les travaux d'investissements et de sécurité (ATEX) eu égard aux spécificités de l'infrastructure. En année N+1, elle refacture à la CCBI le montant des travaux réalisés auquel a été soustraite la participation des usagers (0,008 €/litre vendu à la pompe).

En 2016, la CIM a dépensé 23 004 € TTC, financés entièrement par la participation des usagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à adresser un mandat de paiement à la CIM pour un montant de 23 004 € TTC et un titre de recettes du même montant.

Délibération n° 17-025-O1

EAU DU MORBIHAN : MODIFICATION DES STATUTS

Le 27 janvier 2017, par délibération n° CS_2017_003 le comité syndical de « Eau du Morbihan » a approuvé la modification des statuts -annexes 1 et 2, du Syndicat de l'eau du Morbihan.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de « Eau du Morbihan ».

Délibération n° 17-026-E

PETITE ENFANCE – ENFANCE : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTIACCUEIL

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 55 ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article 36 ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 février 2017 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion des services publics de la petite enfance et de l'enfance ;

Vu le projet de règlement de fonctionnement du Multiaccueil annexé au projet d'avenant n° 2 ;

Considérant que la délégation des services publics de la petite enfance et de l'enfance est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 et qu'il revient au conseil communautaire d'approuver toute modification du règlement des services publics ;

Oui l'exposé de Monsieur le Président ;

Monsieur le Président demande au conseil :

- D'adopter le nouveau règlement de fonctionnement du Multiaccueil annexé à l'avenant n° 2, lui-même annexé à la présente délibération ;
- De l'autoriser à signer l'avenant prévoyant ce nouveau règlement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement de fonctionnement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 avec le délégataire, l'association PEP56.

Délibération n° 17-027-U

PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT (emploi ayant vocation à être occupé par un fonctionnaire) : ATTACHÉ TERRITORIAL (temps complet)

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le président indique que le comité technique local réuni le 30 janvier 2017 a émis un avis favorable sur la création du poste d'attaché territorial.

Il précise que la création de l'emploi permet d'assurer le pilotage des projets stratégiques pour le territoire, d'assurer le suivi et le portage administratif des projets en cours et de mettre en œuvre la compétence « développement économique » conférée par la loi NOTRe.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'attaché territorial :

Emploi	Grade	Catégorie	Filière	Durée hebdo.
Chargé de développement territorial	Attaché territorial	A	Administrative	TC

Le président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs, à compter du 2 mars 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1) Créer un emploi relevant du grade d'attaché territorial :

Emploi	Grade	Catégorie	Filière	Durée hebdo.
Chargé de développement	Attaché territorial	A	Administrative	TC

- 2) Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- 3) Décide d'inscrire au budget du compte principal les crédits correspondants.

Annexe à la délibération n° 17-027-U

Emplois non permanents							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Emplois prévus	Emplois pourvus	Temps de travail	Statut		Service	Fonction	
			Prévu	Pourvu			
Grade → Attaché							
1	1	TC	Non titulaire	Non titulaire	Administratif	Chargé de mission Natura 2000	
	1	TOTAL					
1		TOTAL					
FILIERE TECHNIQUE							
Emplois prévus	Emplois pourvus	Temps de travail	Statut		Service	Fonction	
			Prévu	Pourvu			
Grade → Technicien							
1	1	TC	Non titulaire	Non titulaire	A.N.C.	Technicien SPANC	
	1	TOTAL					
1		TOTAL					
Grade → Agent de maîtrise							
1	1	TC	Non titulaire	Non titulaire	Services techniques	Chef d'équipe bâtiment	
1	1	TC	Non titulaire	Non titulaire	Espaces naturels	Garde technicien	
1	1	TC	Non titulaire	Non titulaire	Espaces naturels	Garde du littoral	
	3	TOTAL					
3		TOTAL					
Grade → Adjoint technique							
1	1	20/35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Aide cuisine	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
1	1	§ 35	Non titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Surveillant	
	12	TOTAL				16 agents	
12		TOTAL					
Emplois permanents							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Emplois prévus	Emplois pourvus	Temps de travail	Statut		Service	Fonction	
			Prévu	Pourvu			
Grade → Attaché							
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	DGS	
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif Espaces naturels	DGA Responsable du service espaces nat. Communication Tourisme	
1	1	TC	Titulaire	Non titulaire	Administratif	Responsable des affaires juridiques Marchés publics	
1	0	TC	Titulaire	A pourvoir	Administratif	Chargé de développement territorial	
	3	TOTAL					
4		TOTAL					
Grade → Rédacteur principal de 1^{ère} classe							
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	Secrétariat direction RH	
	1	TOTAL					
1		TOTAL					
Grade → Rédacteur							
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	Responsable du service SISE	
1	1	TC	Titulaire	Stagiaire	Administratif	Responsable des ressources humaines	
	2	TOTAL					
2		TOTAL					
Grade → Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe							
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	Chargé de prévention Arlettr	
1	1	80%	Titulaire	Titulaire	Administratif Déchets	REOM Taxe séjour Accueil Secrétaire ANC	
1	1	2 ^e 35e	Titulaire	Titulaire	Complexe sportif Restau. scolaire	Accueil Régisseur Surveillant	
	3	TOTAL					
3		TOTAL					
Grade → Adjoint administratif							
1	1	TC	Titulaire	Stagiaire	Administratif	Comptabilité	
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	Accueil Régisseur(3 régies)	
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Administratif	Accueil animateur SISE Accompagnement CNP	
1	1	TC	Titulaire	Non titulaire	Administratif	Accueil animateur SISE	
1	1	TC	Titulaire	Stagiaire	Espaces naturels	Coordinateur des maisons de sites	
1	1	§ 35	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde animateur de sites	
1	1	§ 35	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde animateur de sites	
1	1	§ 35	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde animateur de sites	
	8	TOTAL					
8		TOTAL					

FILIÈRE ANIMATION						
Emplois prévus	Emplois pourvus	Temps de travail	Statut		Service	Fonction
			Prévu	Pourvu		
Grade → Animateur						
1	1	TC	Titulaire	Non titulaire	Déchets	Animateur PLP
	1					
1		TOTAL				
FILIÈRE TECHNIQUE						
Emplois prévus	Emplois pourvus	Temps de travail	Statut		Service	Fonction
			Prévu	Pourvu		
Grade → Technicien principal de 2^{ème} classe						
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Déchets Assr	Responsable des services Déchets Assainissement Eur
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Technique	Responsable des services techniques
	2					
2		TOTAL				
Grade → Technicien						
1	1	TC	Titulaire	Non titulaire	A N C	Technicien SPANC
	1					
1		TOTAL				
Grade → Adjoint technique principal de 1^{ère} classe						
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Abattoir Technique	Technicien en atelier d'abattage Polyvalent
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Aérodrome	Gardienn AFIS
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde du littoral
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Lait	Chauffeur PL
1	0	TC	Titulaire	Titulaire	Services techniques	Polyvalent
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Technique	Mécanicien Chauffeur PL
	5	TOTAL				
6		TOTAL				
Grade → Adjoint technique principal de 2^{ème} classe						
1	1	32/35	Titulaire	Titulaire	Restauration scolaire	Second de cuisine
	1					
1		TOTAL				
Grade → Adjoint technique						
1	1	TC	Titulaire	Stagiaire	Restauration scolaire	Chef de cuisine
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Abattoir	Technicien en atelier d'abattage/Chargé de prévention
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Abattoir/Technique	Technicien en atelier d'abattage/Polyvalent
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Abattoir/Technique	Bouvier/Polyvalent
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Abattoir/Technique	Bouvier/Polyvalent
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Encadrant chantier nature
1	0	TC	Titulaire		Espaces naturels	Garde technicien
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde du littoral
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde du littoral
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Espaces naturels	Garde du littoral/ Encadrant chantier nature
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Lait	Chauffeur PL
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Technique	Mécanicien
1	1	TC	Titulaire	Titulaire	Technique	Ouvrier bâtiment/Polyvalent
1	0	TC	Titulaire		ANC	Technicien ANC
1	1	25,5/35	Titulaire	Titulaire	Restauration scolaire	Agent de service Polyvalent
1	1	20/35	Titulaire	Non titulaire	Restauration scolaire	Agent de service
	14	TOTAL				
16		TOTAL				
Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)						
1	1	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	1	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	1	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	1	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	1	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	0	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	0	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
1	0	31/35	Droit privé	CDDI	Chantier nature	Agent d'entretien
	5	TOTAL				
8		TOTAL				46 agents

Délibération n° 17-028-T

TRANSPORT PUBLIC : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC- MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 55 ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article 36 ;

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 février 2017 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de Belle-Île-en-Mer ;

Monsieur le Président expose :

La nouvelle délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de Belle-Île-en-Mer a été conclue avec la société LES CARS BLEUS. L'exécution de la délégation de service public par notre délégataire a commencé le 3 janvier 2017.

Sur la base des tarifs qui ont été fixés dans le dossier de consultation, le délégataire a remis une offre assise sur un niveau de recettes déterminé. Or du fait d'une erreur de plume, l'un des tarifs est contraire aux tarifs initialement définis.

Il s'avère donc nécessaire de conclure un avenant dont l'objet est de corriger cette erreur de plume constatée sur le tarif de l'abonnement 7 jours pour les enfants de 4 à 12 ans.

Ainsi Monsieur le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 pour passer le tarif de l'abonnement 7 jours pour les enfants de 4 à 12 ans de 7 € à 15 €.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la conclusion d'un avenant n° 2 modifiant le tarif de l'abonnement 7 jours pour les enfants de 4 à 12 ans en le passant de 7 € à 15 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme